



Method,
le 29 juillet 2020

Aux utilisateurs et utilisatrices du refuge de Method

Mesdames, Messieurs, chères visiteuses, chers visiteurs,

À la suite de débordements récents, nous nous voyons dans la contrainte de préciser les modalités d'usage de notre refuge et de ses abords.

L'usage gratuit du refuge est maintenu, avec les prescriptions complémentaires suivantes :

- Le nombre de personnes admises lors de rassemblements non annoncés dans et autour du refuge ne peut pas dépasser les **15 personnes**.
- Au-delà de ce nombre et jusqu'à 25 personnes, une simple demande par téléphone à un ou une membre de la Municipalité est à faire.
- Passé ce nombre, une autorisation est à demander par écrit au greffe avec un préavis d'au moins 15 jours.
- Sans autorisation, l'usage d'installations de sonorisation est restreint à 80 dB maximum.
- Il est interdit de dormir sur place.

De plus, vous êtes prié·e·s :

- D'emporter vos débris en partant. Idem pour les ballons d'anniversaires.
- De laisser cet endroit propre à l'intérieur comme à l'extérieur.

Ce refuge sera mis à disposition de chacun aussi longtemps que ces quelques règles élémentaires seront respectées. En cas d'abus, il devra être fermé au public.

La Municipalité